

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 28 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à dix heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Mamadou DIALLO, M. Vincent VOILLEQUIN, Mme Séverine STAB, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, Mme Marjorie PREVOT, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, **conseillers municipaux**

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD représenté par M. Gérald MANCE, Mme Carole SEREND représentée par M. Denis DEFER

Secrétaire de Séance : M. Mamadou DIALLO

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Votants : 29
N° délibération : 2026-03-02

Date de la convocation : 24-03-2026
Date d'affichage de la convocation : 24-03-2026
Acte rendu exécutoire : 30-03-2026

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Rapporteur : Pascal LANDREAT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la création de 5 postes d'adjoints au maire.



Le Maire,

Pascal LANDREAT